



**En cas de vente d'un bien immobilier sur la commune  
Vous devez**

**En tant qu'acheteur :** vous présenter en mairie, dès la signature chez le notaire, pour remplir la fiche de renseignements pour l'abonnement au service de l'eau, muni de votre attestation notariale et de la photo du relevé de l'index du compteur d'eau faite au jour de la vente.

**En tant que vendeur :** signaler la vente de votre bien en nous produisant l'attestation notariale constatant celle-ci, ainsi que la photo du relevé de l'index de votre compteur au jour de la vente. Sans ces démarches le compteur reste au nom de l'ancien propriétaire, qui sera redevable des factures émises. Ces démarches peuvent être effectuées par mail à l'adresse suivante [compta@mairie-pouillysurloire.fr](mailto:compta@mairie-pouillysurloire.fr)

Ces démarches sont indispensables pour le bon fonctionnement du service.

Merci de votre compréhension

**MAIRIE**

50 rue Waldeck Rousseau  
58150 POUILLY-SUR-LOIRE

☎ 03 86 39 12 55  
✉ [contact@mairie-pouillysurloire.fr](mailto:contact@mairie-pouillysurloire.fr)  
🌐 [www.mairie-pouillysurloire.fr](http://www.mairie-pouillysurloire.fr)  
📍 Ville de Pouilly sur Loire